



Règlement Intérieur 2018 / 2019.

Conformément aux statuts de l'association, ce règlement a été validé par le bureau le 30 juillet 2018. Il sera effectif jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra le vendredi 28 juin 2019.

1. Cotisation annuelle 2018.

- **membres actifs** (participent au bureau et à l'organisation des activités) :
50 € (à payer avant le premier octobre).
- **membres sympathisants** (participent à une ou plusieurs activités) :
10€ (à payer lors de l'inscription à la première activité).

2. Principes de fonctionnement de la saison 2018 / 2019.

Le principe de fonctionnement de l'association est de créer des activités sportives et culturelles en fonction des aspirations de ses membres et de façon très réactive. Un membre définit son activité et la propose au bureau pour validation. Cette activité est ensuite proposée à tous les membres de l'association. Dès que le groupe est au moins composé de 5 personnes, l'activité est mise en place et proposée sur le planning. Le porteur du projet devient animateur du groupe avec l'aide du bureau. Le cout de fonctionnement de l'activité est financé par le groupe sous la forme d'un droit d'inscription, à l'activité et/ou aux séances, défini par le bureau.

3. Activités proposées par le bureau.

Marche nordique, atelier couture, atelier cuisine (première séance une Gouline le lundi 24 septembre), loisirs créatifs (srapprobooking, patchwork, cartonnage ...), atelier informatique, balade en vélo, jardin partagé, atelier Anglais/Français, RDV café-lecture, activités pour les petits ...

4. Organisation des séances.

Les activités sont normalement programmées le lundi après-midi de 14h00 à 22h00. Pour autant chaque activité s'organise de façon autonome en fonction de ses besoins et en fonction des disponibilités des membres du groupe.

Pour devenir membre on s'inscrit sur le site internet (obtention d'un login et un mot de passe). On accède à la liste des activités par le menu « Activités de l'association / activités proposées ». Si on est membre on peut s'inscrire à une activité. Lorsque l'on est inscrit à une activité on reçoit les informations concernant cette activité par mail (programmation des séances). On peut ensuite confirmer sa présence à chaque séance de cette activité, « Activités de l'association / calendrier des activités » puis en cliquant sur le bouton « présence » (rouge = non confirmé, vert = présent). Le nombre de participants à certaine séance sera limité et les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.